dans leur simplicité, que des déclarations comme celles que je viens de lire dans l'Edinburg Review n'ont aucune importance, ch bien ! ils sont plus heureux que moi sous le rapport de la simplicité! J'ai lu ces déclarations et celles d'autres journaux comme le Times, parce qu'elles représentent les vues d'une portion importante du public anglais, vues qui ont une telle influence sur le gouvernement que cette influence suffit pour expliquer l'acceptation de ce projet par le gouvernement anglais. En Angleterre, on recommande l'adoption de ce projet parce qu'il indique un grand pas vers notre indépendance. Je ne désire pas la moins du monde que, si nous acceptons le projet, on disc en Angleterre que nous l'avons accepté dans le but de nous séparer de l'empire. Je crois que cette séparation ne saurait nous être avantageuse, car nous sommes parfaitement sûrs d'être absorbés par nos voisins au premier différend que nous aurons avec eux si la mère-patrie ne nous prête pas son concours.

M. SCOBLE -- Mais elle nous le prêtera. M. DUNKIN—C'est aussi mon avis si nous cherchons à resserrer les liens qui nous unissent à elle. Mais ce n'est pas ce que nous ferons en adoptant ce projet qui, au contraire, les relâchera; nous devrions plutôt dire à l'Angleterre toute la vérité: nous ne sommes pas des mendiants et nous n'hésitons pas à faire notre devoir; nous ne désirons pas nous séparer d'elle et, de nous-mêmes, nous ne nous séparerons pas; nos sentiments et nos intérêts nous rattachent à elle ; qu'à part même les sentiments, notre faiblesse est trop grande et nos voisins sont trop puissants; enfin, le seul moyen d'éviter l'absorption par les Etats-Unis est de maintenir fortement, par le présent et dans l'avenir, notre union avec la mère-patrie. (Ecoutes!) On nous dit que certaines considérations relatives aux provinces du golfe nous obligent d'accepter cette mesure, que c'est un traité concluavec elles et que nous devons le ratifier. Or, un traité suppose une autorisation accordée à ceux qui prétendent le conclure.

L'Hon. Proc. den. CARTIER—Nous ne demandons que cette autorisation et vous

nous la refusez.

L'HON. M. McGEE—Dans le discours du trône, Sa Majesté approuve la conférence qui a rédigé les termes de ce traité. La sanction royale ne suffit-elle pas?

M. DUNKIN—De ce que Sa Majesté a approuvé la réunion de ces messieurs, il ne s'en suit pas qu'elle approuve ce qu'ils ont

fait ainsi réunis, et la province l'approuve encore beaucoup moins. Les résolutions ne forment pas un traité, mais une simple convention passée entre les délégués.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER — Oh! oui, c'est un traité et nous luttons pour le

maintenir.

M. DUNKIN—C'est un projet de traité, si vous voulez, mais ce n'est pas un traité. Les plénipotentiaires qui concluent des traités ont pleins pouvoirs d'agir au nom de leurs pays.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Ce traité est analogue à tous ceux qui ont été conclus sous le régime anglais. Le gouvernement en est responsable devant le parlement, et si vous ne l'approuves pas, vous pouvez nous condamner par un vote de non-confiance.

M. DUNKIN—L'hon, monsieur pourrait bientôt se trouver plus embarrassé qu'il ne le croit avant que cette affaire soit conclue.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER — Très bien; nous sommes en mesure de faire face aux évènements.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Il n'y a pas si longtemps que l'hon. monsieur a été chassé par le vote de cette chambre, et cela pourrait bien encore lui arriver. (Ecoutes!

et rires!)

M. DUNKIN-Je disais que ce traité ne lie ni le Canada ni les provinces du golfe; il reste même à savoir si les provinces du golfe no le rejetterent pas. Il n'est pas prouvé que le Canada l'acceptera, et, peutêtre avant la fin de cette comédie, il le rejettera surtout le Bas-Canada, et s'il est accepté ce sera par une bien petite majorité. (Ecoutez!) L'hon. monsieur (l'hon. M. CARTIER) s'est enfin rangé de mon avis, quand je dis que ce n'est pas un traité mais le projet d'un traité sujet à la désapprobation de la chambre et du pays. Mais, en admettant que ce soit un traité entre ceux qui l'ont passé, je dois reconnaître qu'il offre un caractère particulier à tous les traités, c'est qu'il s'y trouve beaucoup d'articles secrets. (Ecouter!)

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER — Les messieurs qui l'ont conclu représentaient leurs gouvernements, et les gouvernements de toutes les provinces étaient représentés dans la conférence. C'est donc un traité entre les provinces, et ce traité sera valable à moins que le gouvernement ne soit renversé

par un vote de la chambre.

M. DUNKIN—L'hon, monsieur n'a pas oublié, je suppose, que lorsque ce gouverne-